



TRANSMIS LE 4/07/2023
 REÇU LE 4/07/2023
 AFFICHÉ LE
 NOTIFIÉ LE
 PUBLIÉ LE 5/07/2023
 EXÉCUTOIRE LE 5/07/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 3 PLOMBERIE CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 – RECTIFICATIF.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI-LOYALE

Sophie FERREIRA : Étienne LE BÉCHEC.

Marion WERNER : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Claire LE BERRE : Marie-Christine CAVECCHI

Rachel SABATIER GIRAULT : Frédéric LÉPRON

Bruno DE CARLI : Franck GAILLARD

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°22 du CM du 22/06/2023 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 3 PLOMBERIE CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 - RECTIFICATIF

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

VU la décision n°22-317 du 25 juillet 2022 relative à l'attribution du lot n°3 Plomberie CVC de la consultation n°22BA11 pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby pour un montant global et forfaitaire de 156 096 € HT soit 187 315.20 € TTC,

VU la décision n°22-501 du 29 novembre 2022 relative à la signature de l'avenant n°1 au marché 22BA11 Lot 3 Plomberie CVC,

VU l'avenant n°2 au lot n°3 (en cours de signature) relatif à la modification des clauses d'actualisation des prix,

VU la délibération n°38 du 30 mars 2023 relative à l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 au marché 22BA11 pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby – lot 3 Plomberie CVC,

CONSIDÉRANT qu'au cours des études et des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications des prestations à réaliser en raison de modifications du programme, de travaux supplémentaires ou d'aléas techniques,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°3 au marché, dont le titulaire est l'entreprise CLIMTHERMIK sise Parc des colonnes - 1 rue Gustave Eiffel au PLESSIS-BOUCHARD (95130), afin d'acter la modification du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°3 une plus-value de 7 716,00 € HT soit 9 259,20 € TTC du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT que la délibération n°38 du 30 mars 2023 et l'avenant n°3 comportait une erreur matérielle dans leur contenu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle version de l'avenant n°3 au marché 22BA11 – Lot 3 Plomberie CVC pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby,

APRÈS l'avis de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 8 juin 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n° 22 du CM du 22/06/2023 - P 2/2

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : APPROUVE les conclusions de la nouvelle version de l'avenant n°3 au marché 22BA11 – lot 3 Plomberie CVC relatif aux travaux de construction des vestiaires de football et de rugby, actant la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs, ainsi que le nouveau montant du marché, s'établissant à 167 043,00 € HT soit 200 451,60 € TTC représentant une plus-value de 4,94 % (soit 7,01% après les avenants 1, 2 et 3) par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle version de l'avenant n°3 avec l'entreprise CLIMTHERMIK sise Parc des colonnes - 1 rue Gustave Eiffel au PLESSIS-BOUCHARD (95130) y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-La-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



A L'UNANIMITÉ des votants,

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



*Madame Nadine Sense
de 5 juillet 2023*

Acte à classer**DEL22062023Q22**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-04T16-57-38.00 (MI246154168)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230622-DEL22062023Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY - LOT 3 PLOMBERIE
CVC - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N.3 - RECTIFICATIF

Date de décision : 22/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : 22 - CP - avenant lot 3 travaux
vestiaires CM 22.06.2023 v2.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/07/23 à 16:57

Date 04/07/23 à 16:57

Date 04/07/23 à 17:03

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

